



# Les Infos Pisanéennes

Bulletin d'information N°44 avril-mai-juin 2019

## Sommaire :

MOT DU MAIRE

SERVICES PUBLICS

ETAT CIVIL

SERVICES SOCIAUX

NOUVEAUX HABITANTS

POUR INFOS

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE FOYER RURAL

NOTRE ECOLE

PUCE DES COUTURIERES

SERVICES UTILES

## PISANY

### SAMEDI 13 JUILLET

SOUS LES HALLES

## FÊTE NATIONALE

Organisée par

*La MAIRIE et l'ACCA de PISANY*

**Un repas est prévu sous les halles**

Accueil entre 19 H et 20 H

Inscription avant le 7 juillet 2019

**Enregistrée uniquement après réception du chèque libellé à l'ordre de ACCA PISANY**

pour tous renseignements téléphoner au :

**06.09.23.34.61/06.26.07.96.27/06.31.32.84.89**

## FEU D'ARTIFICE A 23H

Bal populaire animé par

### CATHERINE JOUBERT

MENU ADULTE

23,00 €

Apéritif

Assiette de charcuterie

Trou-Charentais

Sanglier à la broche-flageolets

Fromage et salade

Vin rosé et rouge

Crémant-café-digestif

MENU ENFANTS

(-de 10 ans) 10€

Assiette de charcuterie

Roti de porc-flageolets

Salade-fromage

Dessert

Boisson



### BUVETTE

**UNE PERMANENCE POUR LES RESERVATIONS SERA ASSUREE SUR LE MARCHE DE PISANY le 5 juillet de 10 H à 12 H**



## LE MOT DU MAIRE

*Mes chers concitoyens,*

*A la veille des vacances tant attendues par tous et particulièrement nos enfants, je vous les souhaite ensoleillées et joyeuses.*

*Je vous parlerais de la rentrée scolaire de Septembre.*

*Une classe supplémentaire sera implantée dans l'enceinte de l'école dans l'attente de la construction d'une structure qui rassemblera notre RPI à trois communes ou un RPI à une tête.*

*Le lieu de cette implantation n'est pas encore déterminé. Bien sûr je souhaite que la commune de Pisany soit retenue.*

*Qui dit classe supplémentaire dit enseignant en plus. Un nouveau Directeur Monsieur CHINCHON est nommé, il nous arrive de Burie.*

*Bienvenue aux nouveaux habitants, J'adresse tous mes vœux aux nouveau-nés et félicitations aux parents.*

*Pensée particulière à celles et ceux qui sont dans la souffrance ou qui ont accompagné un proche à sa dernière demeure.*

*Je souhaite à tous une bonne santé et de bonnes vacances*

*Pour vous servir  
Pierre TUAL*

**L'ECOLE DU R.P.I PRENDRA LE LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019**

### Transports de La Communauté d'Agglomération de Saintes

#### ABONNEMENTS MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Dossier complet à transmettre avant le :

**15 juillet 2019**

*pour les inscriptions par courrier ou à la Boutique Buss ->*

**25 juillet 2019**

*pour les inscriptions + paiement en ligne*



**Au-delà de ces dates, une pénalité forfaitaire de 10 € sera automatiquement appliquée et l'inscription ne sera plus garantie.**

Inscrivez-vous en ligne jusqu'au 25 juillet : connectez-vous sur [www.buss-saintes.com](http://www.buss-saintes.com)



Rubrique « Abonnements scolaires 2019-2020 » et laissez-vous guider.

## MAIRIE

3, avenue Jean de Vivonne 17600 Pisany  
 ☎ 05 46 94 80 20  
 Fax 05 46 94 85 07  
[mairie@pisany.fr](mailto:mairie@pisany.fr)

**Ouverture au public**  
**Mardi de 09h00-12h00**  
**Jeu de 14h00-17h30**

**Vendredi de 9h00 à 12h00-14h00 à 17h30**

## PERMANENCES

**Mr le MAIRE** : Sur rendez-vous  
 ☎ 05 46 94 80 20 / 06 72 27 22 12

**Mme COSNIER** : scolaire et social  
 jeudi de 14h30 à 17h00

## AGENCE POSTALE

3 bis avenue Jean de Vivonne  
 17600 PISANY

☎ 05 46 94 80 00

vous accueille du

**Mardi au samedi inclus**  
**9h00 à 12h00**

## MISSION LOCALE

**Mme Anaïs LEBOEUF**

☎ 05 46 97 49 50

**Prochaines permanences :**

**Vendredis 09 et 23 août-9h-12h**

**Vendredis 06 et 20 septembre-9h-12h**

## Services d'urgences

La nuit, le week-end, les jours fériés...

Besoin d'un médecin ☎ 05.46.27.55.20

SMU ☎ 15

Gendarmerie ☎ 17

Pompiers ☎ 18

Secours depuis un portable ☎ 112

Centre hospitalier ☎ 05.46.95.15.15

Centre anti-poison ☎ 05.56.96.40.80

## PACS :

**Jimmy GELINEAU et Mélanie GRUE** le 19/04/2019  
**Frédéric DUPONT et Emmanuelle ROBIN** le 03/06/2019  
**Jérémie BICHOT et Julie GARNIER** le 11/06/2019

## MARIAGES :

**Fabrice DA SILVA et Patricia LEMERCIER** le 06/04/2019  
**Jean-François GIRARD et Natacha ROY** le 18/05/2019  
**Christophe SAMUEL et Delphine MENIER** le 29/06/2019

## NAISSANCES :

**Eliott COSSEAU** né le 03/04/2019  
**Louisy POUGET REBER** née le 27/05/2019

## BAPTÊMES CIVILS :

**Leïa SCHEER - - MABIT** le 02/06/2019  
**Anastasia LAFITE** le 08/06/2019  
**Léoni BRUVRY** le 22/06/2019  
**Ilona BRUVRY** le 22/06/2019

## DECES :

**Mr André ROHR, 86 ans** le 23/06/2019

## SERVICES SOCIAUX

**37, RUE DE L'ALMA**  
 17107 SAINTES CEDEX

☎ 05.46.92.38.38

### ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

☎ 05.46.02.44.63

Allo enfance maltraitée ☎ 119

SOS Amitié (24h/24h)

☎ 01.40.09.15.22

## BANQUE ALIMENTAIRE

Local : « Marie Ménagé »

2 bis du château d'eau à Saujon

**Horaires d'ouverture : 8h30 à 11h**

- **Samedi 13 juillet - Samedi 27 juillet**

- **Samedi 10 août - Samedi 24 août**

- **Samedi 07 septembre - Samedi 21 septembre**

Distribution des produits de la Banque Alimentaire

Assurée par l'Association « Saujon Solidarité »

## RAM- Relais Assistantes Maternelles

Si vous êtes parents, employé (e) familial (e),  
 assistante maternelle ou candidat (e) à l'agrément.

Vous pouvez vous adresser au **RAM** en contactant :

Carole BATE

**Tél : 05.46.92.73.14 Mail : c.bate@agglo-saintes.fr**

## NOUVEAUX HABITANTS

**Vous venez de vous installer sur la commune de Pisany. L'équipe Municipale (élus et employés) vous souhaite la bienvenue.**

**Afin de mieux vous servir, faites-vous connaître en vous présentant à la Mairie afin de satisfaire aux formalités habituelles.**

**Inscription sur la liste électorale, OM, bacs et calendrier etc.**

**Alors ...à bientôt. Merci.**



# POUR INFOS

LA MAIRIE SERA FERMEE  
DU

**MARDI 13 AOÛT**

**AU**

**LUNDI 19 AOÛT INCLUS**

## LA CROIX ROUGE

La Croix Rouge Française de Jonzac propose des visites de courtoisies (par des bénévoles) auprès des personnes âgées isolées.

Les personnes intéressées peuvent contacter Mr BOUDIN vice-président de la Croix Rouge de Saintes et Jonzac et référent des personnes âgées isolées au **06.03.08.51.88**

## RECENSEMENT

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge **de 16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site. [www.mon.service-public.fr/](http://www.mon.service-public.fr/) recensement obligatoire citoyen obligatoire

**L'attestation de recensement** délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toutes inscriptions aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

## LES SACS PREPAYES PEUVENT ETRE DEPOSES EN DECHETERIES PENDANT LA SAISON ESTIVALE

Depuis la mise en place de la redevance incitative, la Communauté d'Agglomération de Saintes met à votre disposition des sacs prépayés de 50 litres à l'Ecosite. Ce dispositif, qui vous permet de présenter un surplus de déchets à côté de votre bac lors de la collecte, s'étend pendant la période estivale.

Du 15 juin au 15 septembre, vous avez également la possibilité de déposer ces sacs dans les 5 déchèteries du territoire. Cette alternative permet de répondre aux besoins de certains habitants de vider plus régulièrement leurs poubelles l'été. Les sacs prépayés peuvent désormais être retirés en mairie sous certaines conditions, à l'exception de Saintes où le retrait s'effectue à l'Ecosite (impasse des Perches) et à l'accueil de la Communauté d'Agglomération, sur présentation d'une facture des déchets ou mention du numéro de « compte usager » (indiqué sur la facture de redevance).

Les sacs sont facturés au prix de **1,85€ l'unité**, reporté sur la prochaine facture de redevance. Aucun paiement n'est demandé au moment du retrait. Seuls les sacs prépayés de couleur bordeaux et portant le logo de la Communauté d'Agglomération de Saintes sont acceptés en déchèterie.

Pour connaître l'adresse et les horaires des déchèteries de l'agglomération, vous êtes invités à vous reporter sur [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr).

**Une info ? Une question ?** Contactez la régie des déchets : 1 impasse des Perches, ZI des Charriers 17100 Saintes 05 46 98 07 19 / [info@agglo-saintes.fr](mailto:info@agglo-saintes.fr)

Nous vous rappelons que depuis janvier 2017 conformément à la loi, l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbant) est interdit.

La meilleure solution pour garder un village propre, lotissements compris, est de nettoyer régulièrement devant chez soi (balayages et désherbage des mauvaises herbes).

Nous remercions chacun de vous pour votre compréhension, et comptons sur votre bonne foi pour garder notre village le plus propre possible.

Le Conseil Municipal

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 23 AVRIL 2019**

## **I- FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS.**

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal la lettre du Préfet de la Charente-Maritime, concernant la fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2018. Le taux de base annuel de l'IRL proposé pour 2018 s'établit à 2 185 euros pour l'instituteur célibataire, et un taux majoré de 25 % soit 2 731 €uros pour les instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare être favorable aux taux de l'IRL des instituteurs proposé par la Préfecture de la Charente-Maritime pour 2018.

## **II - AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME.**

Le Syndicat mixte de la Charente Aval a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

## **III-TRAVAUX DE VOIRIE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les différents devis de la SARL GOURBIN Francis, pour la route de Monchamps 3 730, 56 €TTC, La Couasse pour 6 981,16 €TTC, la route des Eglantines pour 885,31 €TTC et le Moulin Berthelot pour 4119,43 €TTC, et à effectuer les demandes de subventions auprès du Département.

## **IV - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTION DU DROIT DES SOLS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle convention de mise à disposition de la Direction du droit des sols, concernant le renouvellement le 01 juin 2019 jusqu'au 31 mai 2025 inclus, va être proposée à la signature par la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Celle-ci doit être revue notamment concernant la dématérialisation des actes d'urbanisme. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Direction du droit des sols.

## **V – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS.**

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du Patrimoine.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 50 €uros à la Fondation du Patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

**DU 11 JUIN 2019**

## **I - DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. 3<sup>ème</sup> ADJOINT.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de démission de Monsieur Jean-Philippe BENOIST en date du 29 avril 2019 et reçue en Mairie le 29 avril 2019.

Vu le courrier de Madame La Sous-Préfète de Saintes en date du 17 mai 2019 acceptant la démission de Monsieur Jean-Philippe BENOIST. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de pourvoir ou non à la vacance du poste d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas pourvoir au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint. Le fonctionnement du Conseil Municipal sera donc assuré par le Maire, deux adjointes et 1 conseillère délégué au budget et 8 conseillers.

## **II - AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE.**

Le Syndicat mixte du Bassin de la Seugne a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime. Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation créé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le cadre de la GEMAPI et qui emploie actuellement trois agents. Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

## **III – TRANSFERT DE LA ZAE LES MARRONNIERS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINTES**

La Communauté d'Agglomération de Saintes a établi une convention de prestation de services entre la Commune de Pisany et la Communauté d'Agglomération de Saintes sur les modalités de transfert de la ZAE les Marronniers. La présente convention est conclue entre les parties pour une durée maximale de 5 ans, la première année correspond à l'année 2018. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la CDA de Saintes et la Commune de Pisany.

#### **IV- ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2019-2020, ENGAGEMENT DE LA COMMUNE SUR RPI CONCENTRE.**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 28 mai 2019 entre les élus des écoles du RPI (hormis Luchat) et les responsables de la CDA consacrée à l'organisation de la rentrée scolaire 2019 et à l'avenir du RPI. En ce qui concerne la classe modulaire provisoire à installer pour la rentrée prochaine, le Président de la CDA souhaite que l'agglomération prenne en charge la totalité de la dépense et confier au service *travaux* le soin d'identifier le meilleur site pour son implantation. L'éducation nationale ne conservera pas le poste d'enseignant de Thézac si les communes ne formalisent pas un accord pour un RPI concentré. Considérant la nécessité d'une classe modulaire provisoire pour l'accueil des enfants de grande section maternelle à la rentrée 2019. Considérant à la baisse à moyen terme de la démographie scolaire et la nécessité d'un RPI concentré pour le maintien du poste d'enseignant. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : Emet un avis favorable à la création d'un pôle éducatif concentré sur un seul site dans un délai de trois à cinq ans, et propose la Commune de PISANY.

#### **V - COMPOSITION DES SIEGES DE LA CDA DE SAINTES.**

Considérant que pour qu'un accord local soit valide, il doit aussi être approuvé par au moins deux tiers des 36 communes de l'Agglomération, représentant plus de la moitié de la population totale, ou inversement. En outre, l'accord des communes représentant plus de 25 % de la population totale, soit la commune de Saintes, est nécessaire. Considérant que ce vote par les différents Conseils Municipaux de la CDA doit intervenir au plus tard le 31 août 2019 pour être pris en compte dans le calcul de la majorité précitée. Considérant qu'en l'absence d'accord local, la répartition de droit commun sera fixée par arrêté préfectoral. Le Conseil Municipal se prononce en faveur de la proposition d'accord local retenu lors de la réunion du Conseil Communautaire du 23 mai dernier.

#### **VI - TRAVAUX DE COUVERTURE, AGENSE POSTALE.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de faire des travaux de couverture sur une partie de la toiture de l'agence postale communale. Il présente le devis de Verre Couverture pour un montant de 9 840,58 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour les travaux de couverture pour 8 200,48 € HT soit 9 840,58 € TTC, et à effectuer les demandes de subventions auprès des services de l'Etat et du Département.

#### **VII- AMENDES DE POLICE.**

Suite au courrier reçu le 11 juin 2019 de la Direction des Infrastructures, concernant la répartition 2019 du produit des amendes de police perçu en 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal pour des raisons de sécurité, les travaux d'aménagement de la voirie rue Julie d'Angennes (chemin piétonnier), de limiter la vitesse à 30 km/h sur la commune de Pisany, et notamment dans la traversée du bourg, à savoir; rue Julie d'Angennes (RD 127), avenue Jean de Vivonne (RN 2150), et rue du Maréchal Sennecterre (RD 142). Monsieur le Maire propose l'acquisition de panneaux de limitation de vitesse avec support et présente les devis correspondant établis par le Syndicat de la Voirie pour un montant total de 1 554,74 € HT soit 1865,69 € TTC. Après délibération, le Conseil Municipal accepte les devis et autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

### **LE FOYER RURAL RECRUTE !**

La vocation des foyers ruraux vise dans les grandes lignes l'animation du milieu rural. Le Foyer de Pisany répond à cet objectif au travers des activités de plusieurs sections (Gigong, Vannerie, Peinture aquarelles, Randonnées, Travaux d'aiguilles et Scrapbooking, Langues, Aides aux devoirs, Bibliothèque, Théâtre...), également par l'organisation d'un certain nombre de manifestations (Fête de la Musique, Repas-conférence, soirée du Beaujolais...), ou encore par des participations ponctuelles, comme cette année le trentenaire du Marché couvert ou la randonnée des enfants de l'école.

Le bilan peut être apprécié comme honorable en termes de fréquentation du public et de bilan financier. Toutefois, ce foyer pâtit de ne posséder qu'une équipe d'animation exsangue avec un effectif composé seulement de sept personnes.

Avec une équipe aussi réduite, il apparaît nettement que certains projets ne peuvent être réalisés et ceci au détriment de la vie locale. Un apport de bonnes volontés serait donc bien souhaitable, ce qui apporterait un souffle nouveau et une capacité d'entreprise accrue.

Dans ce sens, il est fait appel à toute personne animée d'un louable désir d'œuvrer au bien de la communauté. Une occasion leur sera offerte de se manifester lors de l'assemblée générale du Foyer rural qui aura lieu le **mercredi 11 septembre 2019 à 20h00** en salle des fêtes de Pisany.

**VENEZ NOMBREUX !**

Le comité d'animation du Foyer

### **Le Foyer rural à VENISE....**

*...enfin, la Venise verte !*

Le samedi 15 juin 2019, les randonneurs du Foyer rural de Pisany étaient les invités de la nature dans ce site unique en Europe : Le Marais Poitevin, alias la Venise verte. Véritable havre de paix, propice à la déconnexion, à la détente et à la découverte de la faune et de la flore spécifiques à ces lieux de grande authenticité. Randonnée matinale sur les sentiers dédiés le long des cours d'eau, repas gastronomique suivi d'une balade en barque sur les canaux figuraient au programme. Une manière pour la section « randonnée » de clôturer agréablement la saison 2018/2019.

Une journée mémorable qui témoignait de la franche convivialité qui règne au sein du groupe de randonneurs. Rappelons que la Section « randonnée » du Foyer rural organise, chaque second samedi d'octobre à juin, des balades sur divers sites typiques de la Saintonge. Le programme des marches peut être consulté sur le panneau du Foyer rural, implanté en façade de la Mairie de Pisany.



## Le marché de Pisany, fête du 28 avril.

A l'occasion de la fête des 30 ans du marché de Pisany, les élèves de CM1 et CM2 de l'école se sont joints aux commerçants le vendredi 26 avril, pour vendre des objets et bonbons, afin de pouvoir financer leur voyage à Paris.

### Appréciation des élèves :

Beaucoup de personnes sont venues faire leur marché ce jour-là.

Dans une bonne ambiance, nous avons pu vendre des objets que l'on avait fabriqués : des pompons-crayons, des chouchous, des attrape-rêves, des porte-clés, des bracelets ainsi que des troussees cousues par les « BLEUETS ». Il y avait aussi des boissons et des friandises, des bonbons, des roses des sables, des dates fourrées et petites pâtisseries confectionnées par les enfants avec les mamans.

Avec la tombola de la mairie, grâce aux commerçants, ainsi que notre vente, nous avons pu récolter suffisamment d'argent pour financer ce voyage à Paris.

## La marche du 1<sup>er</sup> mai 2019

La marche a eu un grand succès entre 140 et 150 personnes ont participé. Deux boucles étaient proposées : une de 5 km et une de 10 km.

Un beau soleil a accompagné les marcheurs ce qui a rendu la marche bien agréable. A leur arrivée, il y avait des stands d'objets qu'on avait fabriqués. Il y avait aussi du salé et du sucré et une buvette installés sous les halles.

Nous avons pu récolter 1 116 euros grâce à tous ces gens. Nous remercions toute l'équipe de la mairie, les parents qui nous ont aidés à faire les gâteaux et qui ont tenu les stands et surtout les maîtresses qui ont fait tout ça pour nous. Et grâce à la mobilisation de tous, notre rêve s'est réalisé !

Les élèves de Pisany



## Les élèves de Pisany à Paris du 15 au 17 mai 2019

Nous sommes partis de bonne heure et de bonne humeur à 7h le mercredi 15 mai. La première journée, nous avons vu une pièce de théâtre puis nous avons visité le musée Beaubourg (musée d'art moderne et contemporain).

Le lendemain, nous avons fait un tour panoramique de la ville et on a pu admirer quelques monuments comme l'arc de Triomphe, la place de la Concorde, les Champs Élysées. Après cela, nous avons été au Louvre où nous avons eu la chance de voir la Joconde de très près ! Nous avons pique-niqué dans les jardins des Tuileries. Ensuite on a été au musée d'Orsay, une ancienne gare réaménagée. Enfin, avec impatience, nous avons vu la Dame de Fer !!! Pour finir cette merveilleuse journée, nous sommes allés dîner dans un restaurant italien où nous avons été très bien accueillis. Lors du retour au centre, nous avons aperçu la tour Eiffel illuminée.

Pour terminer cet inoubliable voyage, nous sommes allés au château de Versailles où nous avons découvert la galerie des Glaces et ses incroyables jardins.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés à financer ce voyage. Nous garderons longtemps en mémoire ce séjour.

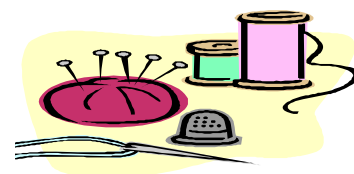
Les élèves de Pisany



SAMEDI 15 SEPTEMBRE

10H à 18H

PUCE DES COUTURIERES



LOISIRS CREATIFS

(Sous les halles de Pisany)

Renseignement :

« CLUB DES BLEUETS »

05.46.94.66.37/06.41.79.12.38

Restauration sur place

# SERVICES UTILES

## PROFESSIONNELS DE LA SANTE

**Cabinet médical : 7, Esplanade du Coudrat**

**COUSTATY Joshua**

Médecin Généraliste ☎ 05.46.94.88.57

Lundi: 9h-12h/14h-19h

Mardi: 14h-19h

Mercredi: 9h-12h/14h-19h

Jeudi: pas de consultation

Vendredi : 9h-12h/14h-19h

**RICHE Alexandra-JAULAIN Claire**

Infirmières ☎ 05.46.97.83.76

**ENES CAPEIO Silvia**

Masseur kinésithérapeute ☎ 05.46.94.88.88

**CHARBONNIER Amélie**

Infirmière Asalée ☎ 05.46.94.88.57

~~~~

**VIDALIE Jean-Pierre Pharmacie**

3, esplanade du Coudrat ☎ 05.46.94.86.62

## COMMERCES

**BOULANGERIE – PATISSERIE**

MERCIER Peggy et Gaël ☎ 05.46.94.84.25

**CHAMBRES D'HÔTES**

LEPENVEN-BOUCHER ☎ 05.46.94.80.31

**CHAMBRES ET TABLES D'HÔTES**

CHATEAU DE PISANY

BARALLIER ☎ 07.57.63.31.66

**EPICERIE-BOUCHERIE CHARCUTERIE**

BAR-TABAC

VIVAL ☎ 05.46.93.47.31

**VENTE DE LAIT EARL GUILLET Michaël**

☎ 05.46.94.66.78 / 06.03.80.71.24

## COMITE DE REDACTION

*Directeur de la publication : Mr Pierre TUAL*

*Rédaction : Mme Martine NATUREL*

*Mr Julien FALCINELLI*

## ARTISANS ET AUTRES

**A.B. CARRELEUR**

SAVARIT Raphaël ☎ 06.25.86.08.31

**AGENCEMENT CUISINES SALLES DE BAINS**

MAINE Olivier ☎ 06.63.03.24.68

**AS MOTORSPORT**

LOPEZ Alban et Sandra ☎ 06.38.18.53.77

**COIFFEUSE HOMMES-FEMMES**

LATOURET Vanessa ☎ 05.46.93.12.87

**ENTREPRISE DE FIXATION**

ARSIE Manuel ☎ 05.46.97.65.28

**ENTREPRISE DE MENUISERIE**

BOINARD Philippe ☎ 05.46.94.86.95

**ENTRETIEN-ESPACE VERT**

LES JARDINS NATURELS ☎ 06.35.26.54.78

**FRIGORISTE-CHAUFFAGISTE-PLOMBIER**

SEGUI Nicolas ☎ 06.12.31.54.31

**LABORATOIRE SUBLIMM** ☎ 05.46.94.84.86

**L'HYMALAYA SURF-MANEGES FORAINS**

BOUYER Patrice ☎ 06.14.11.87.51

**MANEGES ENFANTS-TOUTES ATTRACTIONS**

ROUFFIGNAT Jackson ☎ 06.19.24.51.97

**PISCINES DU POITOU**

LUGROS Rodolphe ☎ 06.89.07.42.99

**PRESTA OFFICE ASSISTANTE ADMINISTRATIVE**

**INDEPENDANTE**

Céline BUSSEREAU ☎ 06.61.51.85.52

**PROXIMUM**

BORGEOT Vincent ☎ 05.46.93.66.01 / 06.60.54.09.34

**SYSTEME INFORMATIQUE**

SARL ADEOUATE ☎ 08.11.09.24.60

*ZONE D'ACTIVITES « LES MARRONNIERS »*

**ATLANTIQUE GARAGE**

M.VINCENDEAU Bruno ☎ 05.46.93.74.87/06.77.92.69.48

**HANDI-PHARM CHARENTES**

Vente exclusive aux professionnels

**INTEGRAL SPORT** ☎ 05.79.80.60.80

**PAYSAGE 17-PAYSAGISTE-ELAGUEUR**

M.OCTEAU Stéphane ☎ 05.46.02.02.70

**TERRASSEMENT ET TRANSPORT**

M.GOURBIN Francis ☎ 05.46.92.67.89

**TRANSPOST OCEAN** ☎ 05.46.91.70.58

**RESEAU Daniel MOQUET-SIGNE VOS ALLEES**

Ent ETILLIEUX ☎ 06.68.84.66.13-05.46.98.41.72

**SCI CARMA-ENTREPRISE DE POMPAGE**

M. CHATELIER ☎ 06.21.58.66.53

**CONCEPT METAL**

M.PLISSON Alan ☎ 06.34.59.17.54

**CONSTRUCTION MAISON**

M.SIELINO Sylvain ☎ 05.46.05.43.25

**DEPOT DE GAZ-SARL Atlantique**

**SCI GOTZ**

M. BONHOMME ☎ 06.19.30.25.69

**MOBIL SERENITE**

M. Teddy MALLET ☎ 05.16.20.51.52



